




**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20120529-21169-DE-1-1_0
Date de signature : 31/05/12
Date de réception : jeudi 31 mai 2012
 <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2012.615**

Séance publique du

29 mai 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : CONSTRUCTION D'UN MÉMORIAL POUR LES HARKIS - ADOPTION DE LA FICHE  
OPÉRATIONNELLE**

Le 29/05/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 23/05/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Mlle Odile BARBAT-BLANC à M. Yannick DECARA, Mme Danièle BRUNET à M. Alexandre GALLESE, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Laurent DILLINGER, M. Victor TONIN à M. Francis TAULAN

**Excusés sans pouvoir :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN, Mme Marie José VALETA

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques  
D.A.S.T Bâtiments & Grands équipementsRAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 29/05/12

-----

**RAPPORTEUR** : Mme Maryse JOISSAINS MASINI**CO-RAPPORTEUR(S)** : Mme Odile BONTHOUX**Politique Publique** : 17-RENFORCEMENT DE LA CITOYENNETE ET DEVELOPPEMENT  
DES TERRITOIRES**OBJET** : CONSTRUCTION D'UN MÉMORIAL POUR LES HARKIS - ADOPTION DE LA  
FICHE OPÉRATIONNELLE - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre des commémorations du cinquantième des accords d'Evian, la Ville d'Aix-en-Provence souhaite rendre hommage aux Harkis décédés lors des affrontements liés à l'indépendance de l'Algérie.

Ce mémorial pourrait être réalisé, en concertation avec les représentants des Harkis, sur le territoire de la Ville de Jouques. Ce lieu apparaît important du point de vue de la mémoire. La Ville d'Aix-en-Provence prendra à sa charge la construction du mémorial sur un terrain à acquérir auprès du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, et en accord avec Monsieur le Maire de Jouques. Le terrain en question est un délaissé de voirie, à détacher du domaine public du Département des Bouches du Rhône, est situé en bordure de la RD 96, quartier du Logis d'Anne, et représente une superficie de 460,60 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Général a d'ores et déjà fait connaître, par écrit, son accord de principe quant à l'acquisition de l'emprise foncière nécessaire à la réalisation de ce projet.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **VALIDER** l'acquisition de la parcelle ci-dessus mentionnée auprès du Conseil Général,
- **ADOPTER** la fiche opérationnelle jointe,
- **DIRE** que la dépense sera imputée au budget de la Ville,

- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

**2012.615 - CONSTRUCTION D'UN MÉMORIAL POUR LES HARKIS - ADOPTION DE LA  
FICHE OPÉRATIONNELLE**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 41</b>
<b>Présents</b>	<b>: 36</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 41</b>
<b>Pour</b>	<b>: 41</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 31/05/2012  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



Direction Générale des services techniques  
DGAS Services techniques  
DAST Bâtiments et Grands Equipements

**DEMANDE DE CREATION**  
**FICHE D'OPERATION INDIVIDUALISEE**

**OBJET : CONSTRUCTION D'UN MEMORIAL POUR LES HARKIS**

Date ou période de la réalisation : 2012

Demande de création inscrite au Conseil municipal du : 29/05/2012

Désignation de la dépense	Montant € HT	Observations
<b>→ Services après programmation</b>		
Mission SPS	2 000	Marché M11066
Contrôle technique	3 500	Marché M12008
Etudes de sols	3 500	Marché M12009
Maîtrise d'oeuvre	9 000	Consultations écrites
<b>Montant total des services : 18 000 € HT</b>		
<b>→ Travaux</b>		
Maçonnerie	55 000	Marché A10080
VRD	40 000	Marché A8091
Espaces verts : Aménagement paysager	20 000	Marchés A9052, P11034, P9033
<b>Montant total des travaux et procédure : 115 000</b>		

Pour information :
Montant global de l'opération € HT
133 000

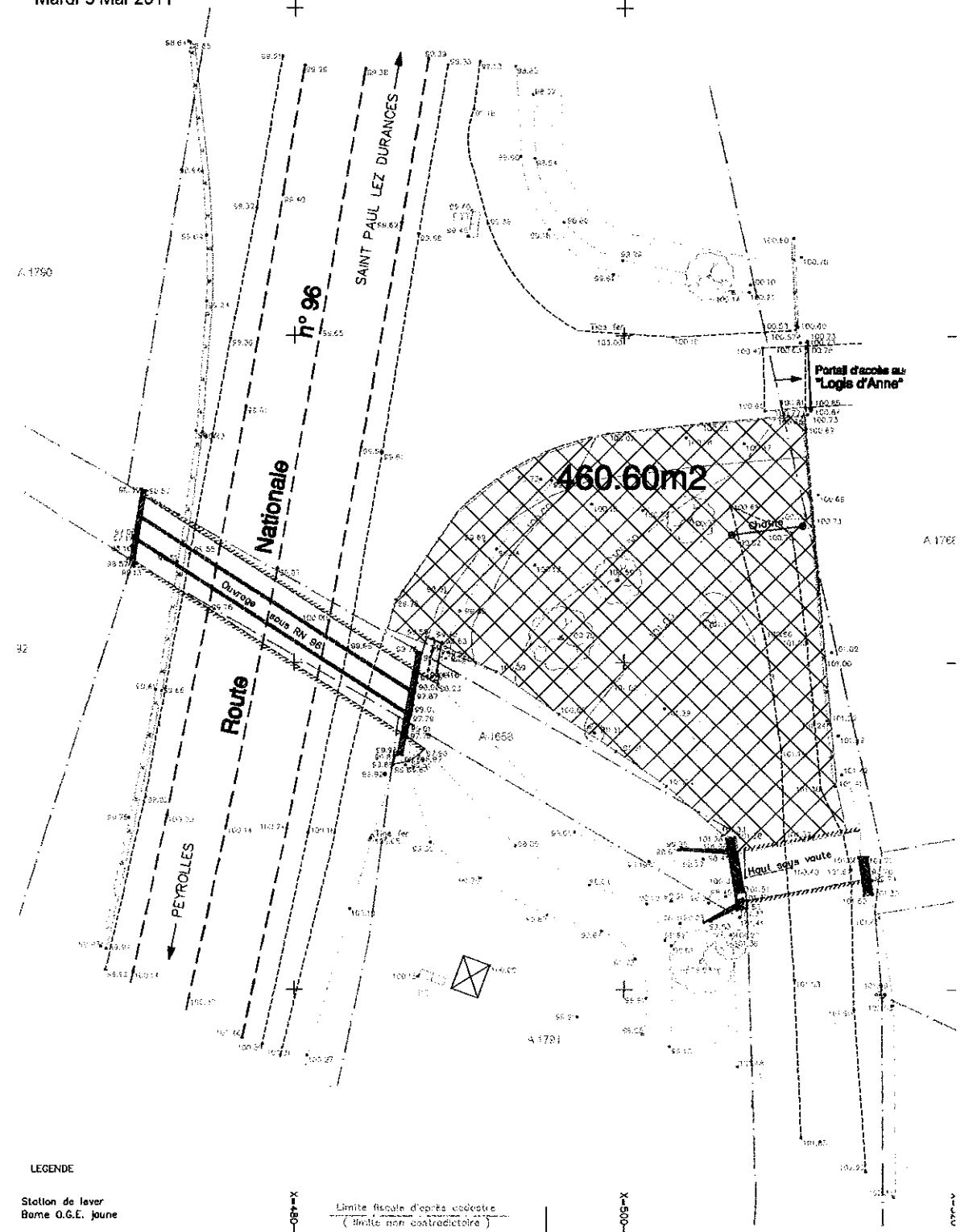
Les montants mentionnés sont donnés à titre **estimatif**.

*NB : Il convient de préciser, dans la colonne « observations », la référence à un marché existant, ou relevant de l'article 30 du Code des marchés publics, ou bien la procédure des « petits lots » adéquate.*

PLAN A L'ECHELLE DU 1/200e

Coordonnées indépendantes  
Nivellement indépendant

Mardi 3 Mai 2011



LEGENDE

Station de levé  
Borne O.G.E. jaune

Limite fiscale d'opéra cadastre  
(limite non contradictoire)